

Projet Pédagogique

Accueils de Loisirs Sans Hébergement de Villegouge



Fronsadais
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Année 2021/2022



Fronsadais

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Tél. 05.57.84.40.18 - Fax. 05.57.84.48.11

Maison des Services Communautaires

1 Avenue Charles de Gaulle

33240 Saint-Germain-de-la-Rivière

www.cdc-fronsadais.com



Projet Pédagogique

Accueils de Loisirs Sans Hébergement de Villegouge

1.	Présentation de la structure.....	3
1)	Le service Petite Enfance, Enfance et Jeunesse	3
2)	L'ALSH de Villegouge.....	3
A.	Les moyens.....	4
2.	Présentation de l'équipe	4
1)	L'équipe de Direction	4
2)	L'équipe d'Animation	5
3)	L'équipe technique.....	5
3.	Les intentions et valeurs pédagogiques	5
4.	Objectifs généraux.....	5
5.	Objectifs opérationnels	6
1)	Épanouissement	6
2)	Autonomie.....	6
3)	Appréhender les milieux	6
6.	Projet de fonctionnement	6
1)	La journée type.....	6
2)	La vie quotidienne	7
A.	La crise sanitaire (COVID-19).....	7
3)	Sécurité.....	8
A.	Sécurité routière	8
4)	Les règles des enfants	9
5)	Les règles des animateurs.trices	9
7.	Le Projet Pédagogique.....	9
8.	Critères et modalités d'évaluation	9
1)	Par les enfants	9
2)	Par les familles.....	10
3)	Par l'équipe.....	10
9.	Méthodes d'accompagnement de l'équipe	10
10.	Méthodes et démarche de communication.....	10



Fronsadais

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Tél. 05.57.84.40.18 - Fax. 05.57.84.48.11

Maison des Services Communautaires

1 Avenue Charles de Gaulle

33240 Saint-Germain-de-la-Rivière

www.cdc-fronsadais.com



Projet Pédagogique

Accueils de Loisirs Sans Hébergement de Villegouge

Ce Projet Pédagogique s'inscrit dans la lignée des orientations définies par le Projet Éducatif¹ de la Communauté de Communes du Fronsadais². Il est établi par le Directeur ainsi que l'équipe d'animation. De plus, il se base sur un diagnostic de territoire : la connaissance des caractéristiques du public accueilli et des moyens mis à disposition (cf. [Projet Éducatif](#)).

1. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

1) Le service Petite Enfance, Enfance et Jeunesse

Le service Petite Enfance, Enfance et Jeunesse³ de la CdC du Fronsadais prend en charge divers Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) : deux Crèches Multi-Accueils, un Relais d'Assistantes Maternelles, trois Accueils de Loisirs Sans Hébergement⁴ communautaires, ainsi que le Sport Vacances.

Pour coordonner l'ensemble de ces structures, les élus porteurs du PE se sont entendus sur les valeurs éducatives suivantes :

- ⇒ La solidarité
- ⇒ L'épanouissement
- ⇒ La connaissance de son environnement
- ⇒ Le respect de soi et d'autrui
- ⇒ La tolérance
- ⇒ La socialisation
- ⇒ La citoyenneté

Avec pour orientations éducatives :

1. Favoriser l'accès de tous aux loisirs, au sport, à la culture, aux savoirs ;
2. Développer l'apprentissage de la citoyenneté et de la responsabilité ;
3. Développer les dynamiques éducatives collectives.

2) L'ALSH de Villegouge

L'ALSH de Villegouge est ouvert de 7h à 19h toute l'année les mercredis.

Cette structure appartient à la Mairie de Villegouge pour la garderie⁵, et ces locaux sont occupés par la CdC pour accueillir les enfants sur le temps du loisir.

Les enfants sont répartis en deux groupes : l'agrément prévoit un groupe maternel composé de 16 enfants âgés de 3 à 5 ans, et un groupe élémentaire composé de 24 enfants âgés de 6 à 11 ans (cf. page 7 : [La crise sanitaire \(COVID-19\)](#)).

Les enfants qui présentent des problèmes de santé et ayant un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) sont accueillis dès lors que cet accueil ne nécessite pas l'attention individuelle d'un animateur.

¹ Projet Éducatif sera noté PE dans la suite de ce document.

² Communauté de Communes sera noté CdC dans la suite de ce document.

³ Service Petite Enfance, Enfance et Jeunesse sera noté SEJ dans la suite de ce document.

⁴ Accueils de Loisirs Sans Hébergement sera noté ALSH dans la suite de ce document.

⁵ Accueil Périscolaire sera noté APS dans la suite de ce document.

Projet Pédagogique

Accueils de Loisirs Sans Hébergement de Villegouge

A. Les moyens

a) Matériels

- ⇒ 1 salle dédiée au groupe maternel avec 3 espaces :
 - ↪ Un coin « calme »
 - ↪ Un coin activités manuelles
 - ↪ Un coin jeux d'imitation
- ⇒ 1 salle pour le temps de repos équipée de lits (lits empilables)
Cette salle sera le reste du temps utilisée pour les activités dynamiques
- ⇒ 1 salles dédiée au groupe élémentaire avec 3 espaces :
 - ↪ Un coin « calme »
 - ↪ Un coin activités manuelles
 - ↪ Un coin jeux d'imitation
- ⇒ 1 préau
- ⇒ 1 salle de rangement du matériel (une axée sur le manuelle et l'autre sur le sportif)
- ⇒ 1 jardin devant l'ACM et une cour
 - ↪ Ce dernier comporte un potager accessible aux enfants de la garderie ainsi que l'ALSH

b) Infrastructures communales

- ⇒ Restaurant scolaire
- ⇒ Cour d'école
- ⇒ Terrains de tennis et multisports
- ⇒ bibliothèque
- ⇒ Foyer Communal (salle des fêtes)
- ⇒ Parcours de santé et parcours de randonnée pédestre

2. PRESENTATION DE L'EQUIPE

Chaque personne qui constitue l'équipe est un repère pour l'enfant, il devra se soucier en permanence :

- ⇒ De son équilibre moral et affectif
- ⇒ De son évolution individuelle physique
 - ↪ en veillant au rythme (jeux et moments calmes)
 - ↪ en veillant au bon développement lié à la psychomotricité
- ⇒ De son évolution sensorielle au travers d'activités multiples et variées (jeux liés aux 5 sens, jeu d'observation, de mémorisation, éveil à la curiosité)
- ⇒ De l'évolution à la socialisation
- ⇒ De l'évolution de l'autonomie quant à l'aspect quotidien (aller aux toilettes, se laver les mains, ...)

1) L'équipe de Direction

- ⇒ 1 directrice mise en place par la Communauté de Communes, Mme Elodie BERGER, titulaire du BAFD.

Projet Pédagogique

Accueils de Loisirs Sans Hébergement de Villegouge

La directrice est soumise à l'autorité de la Directrice Générale des Services, Mme Nathalie MORAND, puis du Chef de Service Enfance et Jeunesse, Mr David SEGUIN.

2) L'équipe d'Animation

En fonction des périodes et du nombre d'enfants accueillis, l'équipe d'Animation, sous la direction de la Directrice, est composée :

- ⇒ 4 animateurs répartis dans les deux groupes (3/5 et 6/11 ans).
 - 1 sans diplôme
 - 2 Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) spécialisé Petite Enfance
 - 1 Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS)

Plus rarement, l'ALSH accueille des animateurs en cours de formation ou sans formation.

3) L'équipe technique

Elle regroupe le personnel chargé de la restauration collective et celui de l'entretien des locaux. Elle doit être étroitement liée à l'équipe d'Animation et de Direction. En effet, les objectifs pédagogiques contenus dans le Projet Pédagogique font une part importante à la vie en collectivité et donc au partage de certaines tâches. Il est donc nécessaire que les équipes aient l'occasion de travailler ensemble afin de connaître les besoins et règles essentiels de chacune et de prévoir des « passerelles », comme par exemple dans l'utilisation des locaux sur des tranches horaires spécifiques.

L'équipe technique est composée de :

- ⇒ 1 agent technique pour la restauration
- ⇒ 1 agent technique pour le nettoyage

3. LES INTENTIONS ET VALEURS PEDAGOGIQUES

- ⇒ L'épanouissement
- ⇒ Le respect de soi et d'autrui
- ⇒ La solidarité
- ⇒ La connaissance de son environnement

4. OBJECTIFS GENERAUX

- 1) Promouvoir l'**épanouissement** de l'enfant sur le plan moral, affectif, physique, social, culturel et sportif
- 2) Développer l'**autonomie** progressive de l'enfant, la maîtrise de soi et la socialisation
- 3) **Appréhender les** différents **milieux** (humain, végétal, animal, ...)

Projet Pédagogique

Accueils de Loisirs Sans Hébergement de Villegouge

5. OBJECTIFS OPERATIONNELS

1) Épanouissement

- ⇒ chaque enfant sera intégré au groupe sous la vigilance de l'équipe d'Animation afin qu'il se sente à l'aise et dans un esprit de loisirs.
- ↳ favoriser un vaste champ d'activités selon leurs besoins, leurs choix et leurs désirs. (exemple : privilégier un thème par période, changement d'activité, temps de parole, ...)

2) Autonomie

- ⇒ chaque enfant sera capable de se débrouiller sur le temps du repas et du goûter.
- ↳ l'équipe d'Animation laisse aux enfants un champ d'action sur les tâches de la vie quotidienne. (exemple : préparer, servir, utilisation du matériel [couverts, pichets, ...], débarrasser, nettoyer, ...)

3) Appréhender les milieux

- ⇒ chaque enfant saura se repérer parmi les éléments de l'environnement qui l'entoure
- ↳ apporter des connaissances diverses par le biais de sorties et d'intervenants extérieurs (exemple : artistique, sportif, culturel, Club Nature ...)

L'Accueil de loisirs est un tiers lieu éducatif, un accueil collectif de mineurs et un lieu de vie pour ses temps de loisirs et de vacances. Il offre à chaque enfant un espace/temps propice à la contemplation, où on peut s'arrêter de « faire » pour regarder autour de soi et apprécier ce que la nature nous offre, se questionner sur ce qui nous entoure et comment on peut y agir. Ce lieu favorise aussi l'acquisition de l'autonomie et l'épanouissement personnel. Ses objectifs se concrétisent dans la mise en œuvre de Projets d'Animation qui visent à accompagner l'enfant dans la prise de conscience de sa participation citoyenne.

6. PROJET DE FONCTIONNEMENT

1) La journée type

Groupe		
3/5 ans	6/11 ans	
07h00 - 09h00		temps d'accueil (arrivée des enfants)
09h15 - 09h45		appel / temps de parole
09h45 - 11h00		activités et temps d'animations
11h00 - 11h30		temps libre et d'accueil (pour les réservations repas + après-midi)
12h00 - 13h00		repas (fourni par nos soins)
13h00 - 14h00		temps libre / proposition d'un temps calme
13h30 - 14h00		temps d'accueil (pour les réservations matin + repas)
13h30 - 15h45		activités et temps d'animations / sieste
15h45 - 16h30		goûter (fourni par nos soins)
16h30 - 19h00		temps d'accueil (départ des enfants)

Projet Pédagogique

Accueils de Loisirs Sans Hébergement de Villegouge

Temps
d'accueil

Par soucis d'organisation et pour respect du travail des équipes d'Animation, merci de respecter les horaires des temps d'accueil pour emmener/récupérer les enfants.

Toute arrivée ou départ d'un enfant en dehors de ces horaires se fera sur demande exceptionnelle de la famille et avec accord de la Direction.

En cas de retard, nous vous prions d'en informer la Direction.

Les enfants doivent être accompagnés jusqu'à l'entrée de la structure et se présenter à un membre de l'équipe encadrante.

2) La vie quotidienne

Pour que ces journées se déroulent dans une ambiance sereine, l'enfant sera sensibilisé au quotidien sur les notions de :

- ⇒ Respect d'autrui
- ⇒ Respect des lieux de vie utilisés
- ⇒ Respect du matériel mis à disposition
- ⇒ Respect de la nature et de l'environnement
- ⇒ D'hygiène de vie
- ⇒ De sécurité

L'apprentissage de ces notions de citoyenneté permettra à l'enfant de mieux évoluer vers une vie d'adulte socialisante.

La mise en place des activités permettra à l'enfant :

- ⇒ D'exploiter tous les terrains d'aventure procurant sensation et émulation, l'enfant ayant besoin de se mesurer au risque
- ⇒ D'apprendre les différentes techniques sportives
- ⇒ De s'affirmer et d'exprimer son choix au travers des maîtrises :
 - ⇒ de soi
 - ⇒ des relations au cours de jeux de coopération, de jeux d'adversité
 - ⇒ du matériel
 - ⇒ d'un animal

Pour que l'enfant se développe harmonieusement, l'équipe doit veiller à ce qu'il trouve sa place au sein de la structure de loisirs. Le projet d'Animation élaboré en équipe devra tenir compte des désirs, des choix et des caractéristiques de l'enfant. L'équipe devra l'aider à s'exprimer et s'affirmer avec les moyens humains, matériels mis à disposition et discutés au préalable.

Les techniques de chacun permettront à l'enfant de s'affirmer tout en lui favorisant par exemple :

- ⇒ Le goût du réel
- ⇒ De la fabulation
- ⇒ De l'imaginaire
- ⇒ De l'identification

A. La crise sanitaire (COVID-19)

La crise sanitaire nous oblige à nous adapter continuellement et à prendre des dispositions que nous devons modifier au quotidien en fonction de l'évolution de la situation et du protocole sanitaire en cours pour les ALSH.

Dans ce contexte si particulier, voici les informations à prendre en compte :

Projet Pédagogique

Accueils de Loisirs Sans Hébergement de Villegouge

- ⇒ Les 6/11 ans occupent une salle, les 3/5 ans occupent une autre salle
- ⇒ Une prise de température sera effectuée lors de l'arrivée de l'enfant par l'équipe encadrante (notez qu'au-delà de 38°C de température, nous ne pourrions accueillir l'enfant).
- ⇒ Les parents ne peuvent plus entrer dans la structure (uniquement sur rendez-vous auprès de la Direction).
- ⇒ Le port du masque est obligatoire pour les enfants de plus de 6 ans (au moins 2 masques/jour), ainsi qu'aux personnes venant chercher les enfants.
- ⇒ Le respect des gestes barrières lors des temps d'accueil.

3) Sécurité

La sécurité et toute la réglementation en vigueur concernant l'encadrement des enfants, doivent être mises en évidence au quotidien de manière à sécuriser l'enfant et de prévenir tous les dangers.

Selon les comportements déviants qui caractérisent l'enfant, l'équipe devra :

- ⇒ Faire preuve de beaucoup d'écoute et de vigilance devant des faits incompatibles à la bonne vie en collectivité
- ⇒ Cibler les phénomènes déviants des pré-adolescents (comportement, défiant l'autorité, ...)

A. Sécurité routière

L'accès aux infrastructures extérieures (notamment le city stade, ...) nécessite de faire traverser la route aux enfants. Pour cela quelques consignes de sécurité sont mises en place :

- ⇒ Le port de gilets jaune de signalisation est **OBLIGATOIRE pour les encadrants**
- ⇒ Fermeture des portails de sortie et d'entrée

La direction se met à disposition de son équipe d'Animation en cas de besoin.

Projet Pédagogique

Accueils de Loisirs Sans Hébergement de Villegouge

4) Les règles des enfants

Négociables	Non négociables
<p>L'enfant souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none">⇒ proposer une activité⇒ être en temps libre⇒ se reposer⇒ L'apport d'objets personnels (jeux, cartes de collection, etc ...)⇒ <p>L'enfant ne souhaite pas :</p> <ul style="list-style-type: none">⇒ faire les activités proposées⇒ se reposer pour le temps calme	<ul style="list-style-type: none">⇒ La violence physique et verbale⇒ Le vol⇒ Et de manière générale toute pratique pénalement répréhensible⇒ L'apport d'objets personnels (écrans, bijoux et objets de valeur)

5) Les règles des animateurs.trices

Négociables	Non négociables
<p>L'animateur.trice souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none">⇒ changer l'activité prévue⇒ prendre une pause⇒ Le téléphone en présence des enfants	<ul style="list-style-type: none">⇒ Respect du Projet Pédagogique de l'ALSH⇒ Fumer devant les enfants⇒ Le retard régulier⇒ Les tenues incorrectes et l'hygiène⇒ Y compris la liste évoquée pour les enfants

7. LE PROJET PEDAGOGIQUE

Le présent Projet Pédagogique est préétabli par la Directrice et est exposé à l'équipe d'Animation lors de réunions. Il leur est amené sous différente méthode ludique favorisant l'échange et le partage, afin d'y apporter les modifications nécessaires à la suite des remarques ressortissant de ces réunions. La Directrice reste cependant le seul décisionnaire final.

8. CRITERES ET MODALITES D'EVALUATION

Évaluer c'est se questionner sur la réalisation d'un projet mené. On constate que si les objectifs de départ ont été atteints, on mesure les écarts dans le but d'y apporter des éléments d'amélioration.

L'évaluation s'effectue sous plusieurs formes :

1) Par les enfants

- ⇒ Un temps de parole est organisé le matin et/ou durant le goûter
- ⇒ Pendant le temps du repas et de la vie quotidienne en général

Projet Pédagogique

Accueils de Loisirs Sans Hébergement de Villegouge

2) Par les familles

⇒ Via [les méthodes et démarche de communication](#) (cf. ci-dessous)

3) Par l'équipe

Afin d'analyser les raisons de la réussite ou non des objectifs fixés, l'évaluation s'effectue :

⇒ Lors de réunions bilan ou autre temps d'échange

9. METHODES D'ACCOMPAGNEMENT DE L'EQUIPE

L'accompagnement et le suivi de l'ensemble de l'équipe est assurée par la Directrice. Des réunions de préparation sont mises en place au fil des périodes afin que l'équipe puisse élaborer le Projet d'Animation, et ainsi préparer au mieux les Projets d'Activités en tenant compte des désirs, des choix et des caractéristiques des enfants accueillis.

De plus et selon sa longévité, l'équipe d'Animation est amenée à transmettre un retour de leur ressenti afin d'assurer un suivi et un accompagnement. Ce retour peut avoir lieu à mi-période, et est obligatoire en fin de période. Cela permet à la Directrice d'assurer un suivi de carrière auprès de son équipe d'animation.

10. METHODES ET DEMARCHE DE COMMUNICATION

⇒ Oralement durant les temps d'accueil

L'équipe d'Animation est à l'écoute des familles lors des temps d'accueil. Permettant un contact et un échange d'informations autant venant des familles que du personnel de l'Accueil de loisirs (informations activités, sorties, etc ...). La Directrice est bien entendu aussi à disposition des familles lors de ces temps d'accueil.

⇒ Affichages sur les portes d'entrée de l'Accueil de loisirs

Des informations peuvent être affichés à la porte de l'accueil pour appuyer la communication des informations assurée oralement par l'équipe d'Animation et la Direction.

⇒ Téléphone ou mail

Les familles ainsi que la Directrice peuvent être amenés à communiquer par mail ou téléphone pour toutes informations diverses. La Directrice restant joignable sur une ligne portable.

⇒ Portail famille

Le [Portail famille](#) mis en place par la collectivité afin d'effectuer des réservations et autres démarches administratives, en ligne ([guide d'utilisation](#)).